



**MÉMOIRE**  
**DU**  
**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL**

**SUR LE**

**DOCUMENT DE CONSULTATION  
VERS UN RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC  
RENFORCÉ ET PLUS ÉQUITABLE**

**PRÉSENTÉ À  
LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

**AOÛT 2009**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS.....	1
INTRODUCTION.....	2
LES CONSTATS ET ENJEUX DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC.....	3
L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL : LE COMMERCE DE DÉTAIL FAVORABLE À LA CONCILIATION TRAVAIL-RETRAITE ET À LA RETRAITE PROGRESSIVE.....	4
<b>PISTES DE SOLUTION</b>	
➤ En faveur de la hausse du taux de cotisation.....	5
➤ En faveur de la flexibilité dans les modalités de départ à la retraite.....	5
➤ En faveur de la modification en lien avec le calcul de la rente de retraite.....	6
<b>PISTES À EXPLORER</b>	
➤ Concernant le relèvement du maximum des gains admissibles .....	7
➤ Concernant les cotisations volontaires.....	7
CONCLUSION.....	8

## **PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL**

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) regroupe plus de 5 000 établissements commerciaux (détaillants) au Québec et touche près de 70 % de l'activité économique reliée au secteur du commerce de détail.

Ces établissements commerciaux sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois et visent les divers secteurs d'activité du commerce de détail, à l'exception des secteurs automobile et alimentaire. Le CQCD est de plus affilié au Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) qui a pour fonction principale de représenter les intérêts du secteur ailleurs au Canada.

Le CQCD, le leader incontournable du secteur du commerce de détail, a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser ce secteur au Québec et de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres.

## INTRODUCTION

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) remercie la Commission des affaires sociales de lui donner l'occasion de lui faire part de ses commentaires dans le cadre de la consultation générale portant sur le document intitulé « **Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable** ».

En effet, le CQCD tient à faire connaître sa position à l'égard des constats et enjeux du Régime de rentes du Québec, de l'évolution du marché du travail et de certaines pistes de solution qui affectent davantage le secteur du commerce de détail. En ce qui concerne les pistes à explorer, le CQCD tient à souligner d'entrée de jeu qu'il s'objecte au relèvement du maximum des gains admissibles et à la proposition en lien avec les cotisations volontaires.

## LES CONSTATS ET ENJEUX DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La *Loi sur le Régime de rentes du Québec* prévoit une analyse actuarielle tous les trois ans ainsi qu'une consultation publique en commission parlementaire tous les six ans. Plusieurs constats ont été mis en lumière lors de la dernière consultation de 2004, notamment les transformations du marché du travail et les nouvelles réalités familiales québécoises. Le CQCD comprend qu'une pression financière importante s'exerce sur le Régime de rentes du Québec due, entre autres, aux facteurs démographiques affectant davantage le Québec que le reste du Canada et qu'il y a lieu d'agir afin de maintenir la vitalité du Régime.

Les enjeux tels la stabilisation du financement du Régime, le maintien de l'équivalence avec le Régime de pensions du Canada (RPC), l'adaptation du Régime aux transformations du marché du travail et l'adaptation du Régime à l'évolution des familles sont effectivement des éléments face auxquels la Régie des rentes du Québec doit réagir maintenant.

## L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL : LE COMMERCE DE DÉTAIL FAVORABLE À LA CONCILIATION TRAVAIL-RETRAITE ET À LA RETRAITE PROGRESSIVE

Selon le *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail 2008-2011* élaboré par Détail Québec, le manque de candidats demeure le problème le plus déterminant selon les employeurs du secteur. En effet, environ 65 % des entreprises ont affirmé faire actuellement face ce problème et 56 % prévoient qu'il sera le plus important défi auquel elles seront confrontées au cours des 5 prochaines années. Face à cet enjeu majeur, le CQCD est favorable aux mesures favorisant l'augmentation de la durée de vie active des personnes de 55 ans et plus. Étant donné la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le commerce de détail, ces travailleurs représenteront un bassin de main-d'œuvre additionnel et intéressant.

Depuis quelque temps déjà, de plus en plus d'employeurs démontrent une ouverture à l'implantation de mesures visant la conciliation travail-retraite. Le secteur du commerce de détail, qui compte beaucoup d'emplois à temps partiel (plus du tiers des emplois), représente des opportunités d'emplois intéressantes pour le travailleur retraité désirant réintégrer le marché du travail en occupant un travail moins exigeant, tout en ayant du temps pour vaquer à d'autres occupations. Malgré tout, l'employeur devra faire face à certains obstacles. Parmi ceux-ci, les coûts de CSST et les coûts des régimes d'assurance collective qui risquent d'augmenter dus à l'âge de ces travailleurs. L'employeur sera donc dans l'obligation d'absorber ces coûts supplémentaires. D'autres défis sont plutôt reliés à l'organisation du travail comme telle. Dans certains cas, une redéfinition des tâches, un assouplissement des horaires de travail et l'adaptation de l'espace de travail s'avèreront nécessaires.

Enfin, la retraite progressive permettra également à l'entreprise de conserver ses employés expérimentés et stratégiques plus longtemps tout en favorisant un transfert adéquat des connaissances à la relève.

## PISTES DE SOLUTION

### ➤ **En faveur de la hausse du taux de cotisation**

La première piste de solution proposée par la Régie des rentes du Québec est de hausser le taux de cotisation de .5 point de pourcentage réparti sur 5 ans, et partagé également entre l'employé et l'employeur dès 2011. Cette hausse semble inévitable afin d'assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec et de permettre le maintien de l'équité intergénérationnelle.

Le commerce de détail comptant plus de 500 000 emplois, son coût de main-d'œuvre étant élevé, l'augmentation des cotisations pourrait représenter plusieurs dizaines de millions de dollars additionnels à la charge des détaillants. Malgré le fait que cette hausse soit répartie entre l'employé et l'employeur, celle-ci s'ajoute aux autres hausses des charges sociales que le détaillant doit absorber, notamment la hausse des cotisations de 4% au Régime de santé et sécurité au travail, des hausses du salaire minimum pouvant totaliser 18,75 % en 25 mois et les hausses des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale représentant 20 % d'augmentation entre 2008 et 2010. Par conséquent, il faudra s'assurer que le gouvernement prenne en compte ces augmentations considérables, surtout dans un contexte de ralentissement économique et celui du nécessaire maintien de la compétitivité des entreprises québécoises.

### ➤ **En faveur de la flexibilité dans les modalités de départ à la retraite**

Le CQCD appuie la modification visant la retraite anticipée en retirant l'exigence d'avoir cessé de travailler pour avoir droit à la rente de retraite. Ceci permettra aux travailleurs de demander leur rente de retraite avant 65 ans, tout en demeurant en emploi. En encourageant les personnes à prendre une retraite progressive, celles-ci auront donc la possibilité d'occuper un emploi moins exigeant, comportant moins d'heures de travail, tout en recevant leur rente pour compenser leur baisse de salaire.

Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre et pour s'assurer que les personnes qui reçoivent une rente d'invalidité soient réellement incapables d'occuper un emploi, le CQCD est en faveur de la suppression de la définition souple de l'invalidité en offrant un seul type de prestation à tous ceux qui prennent leur retraite.

➤ **En faveur de la modification en lien avec le calcul de la rente de retraite**

Le CQCD encourage également les mesures proposées afin de rallonger la période de pleine carrière en modifiant le calcul de la rente de retraite de façon à toujours utiliser les 40 meilleures années de gains, peu importe l'âge du bénéficiaire au moment où la rente débute. Les avantages de procéder de cette façon, mentionnés dans le document, sont intéressants : réduction des coûts du Régime, équité entre les travailleurs et rétention des travailleurs d'expérience en emploi.

## PISTES À EXPLORER

### ➤ **Concernant le relèvement du maximum des gains admissibles**

Le CQCD est d'avis qu'il serait plus judicieux de bien gérer les enjeux actuels auxquels le Régime est confronté avant d'augmenter la couverture des salaires. De plus, on se doit de maintenir la concordance du Régime de rentes du Québec avec le Régime de pensions du Canada, tel que spécifié dans les enjeux, pour l'avenir du Régime.

### ➤ **Concernant les cotisations volontaires**

Avant de répondre à la piste de solution relative aux cotisations volontaires proposée par la Régie, un premier constat s'impose. En effet, le CQCD estime que la gestion des cotisations régulières devrait être assujettie à une politique de placement encore plus conservatrice ou comportant des mécanismes de surveillance accrus, et ce, afin d'éviter le plus possible des pertes considérables comme celles vécues récemment via la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Pour ce qui est des cotisations volontaires, le CQCD est d'avis que cette piste de solution suscite des questionnements importants qui militent en leur défaveur. Que l'on pense à la présence très importante du secteur privé dans le domaine du placement, au réel potentiel d'épargne accru des Québécoises et Québécois dans un contexte où leur revenu disponible croît de façon moins importante qu'ailleurs au Canada, l'harmonisation avec le RPC, etc. De plus, le fardeau administratif de gestion du processus de cotisation volontaire et de transferts de fonds de la part des entreprises, au nom de leurs employés, constitue, selon nous, un écueil majeur à la réalisation de cette piste de solution éventuelle.

Le CQCD croit donc que cette piste ne devrait pas être mise en place à court ou moyen terme.

## CONCLUSION

Le CQCD appuie la Régie des rentes du Québec dans sa volonté d'apporter les changements nécessaires au Régime afin d'adapter celui-ci à l'évolution de la société et d'en assurer le bon financement.

Le CQCD est d'avis qu'il est nécessaire que le gouvernement du Québec tienne compte du fardeau fiscal global déjà très lourd pour les détaillants québécois dans ses propositions en lien avec les hausses des cotisations, et ce, surtout en période de ralentissement économique. À notre avis, un examen plus substantiel des charges sociales imposées aux entreprises doit être effectué. En effet, chacune des mesures peut sembler comporter des avantages à la pièce, mais examinées dans leur ensemble, elles peuvent affecter sérieusement la compétitivité des entreprises québécoises, et ce, au détriment de notre économie.

Finalement, le CQCD encourage les mesures citées dans le document visant à retarder l'âge de la retraite, mais est d'avis que l'effet de celles-ci risque d'être plutôt faible. Il faudra davantage miser sur les mesures en lien avec l'accommodement au travail, la conciliation travail-retraite et la retraite progressive, afin de maintenir les Québécoises et Québécois en emploi plus longtemps.